

COMITE SYNDICAL DU 06 DECEMBRE 2011

Compte-rendu



smdra

SYNDICAT MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
DE L'ARRONDISSEMENT D'ARGELÈS GAZOST

1. Personnel :

- **Présentation de la nouvelle secrétaire et gestionnaire du programme Leader**

A compter du 1^{er} décembre 2011 et jusqu'au 07 novembre 2013, Mme Francine MOURET est engagée à temps complet en qualité d'agent administratif non titulaire chargé de la gestion administrative du programme européen Leader. Elle a travaillé pendant quinze ans au sein de l'antenne d'un satellite du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, l'ARPE Midi-Pyrénées, située à Bagnères de Bigorre. Dans ses missions, elle a aussi participé à la vie interne du SIVU du Massif du Pibeste Aoulhet pendant deux ans. Elle a une bonne connaissance des instances publiques régionales, départementales et associatives. Ayant refusé une mutation au siège toulousain, Mme Francine Mouret a répondu favorablement à notre recrutement.

- **Modification de la date de fin de contrat de la gestionnaire Leader (CDD du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2013)**

M. le Président de séance rappelle au Comité Syndical qu'une délibération a été prise en septembre 2011 pour procéder au recrutement d'un gestionnaire Leader suite au départ de Melle Sandrine LOPES.

La durée du contrat avait été fixée à deux ans à compter du 7 novembre 2011.

Mme Francine MOURET n'a pu prendre son poste qu'au 1^{er} décembre et il s'agit donc de modifier son contrat à durée déterminée qui a été signé du 1^{er} décembre 2011 au 7 novembre 2013.

Il est proposé de modifier la date de fin de contrat au 1^{er} décembre 2013 pour que le CDD couvre une période de deux ans.

Les membres du comité syndical ont, à l'unanimité, valider la prolongation du contrat de travail de Mme Francine MOURET jusqu'au 1^{er} décembre 2013, d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes et d'autoriser M. le Président à remplir et à signer toutes les formalités administratives relatives à cette décision.

- **Proposition de renouvellement du CDD de l'animatrice Natura 2000 et proposition d'augmentation salariale**

M. le Président rappelle au Comité Syndical que l'animatrice Natura 2000 est chargée de mission pour l'animation du DOCOB « Tourbière et Lac de Lourdes » et du DOCOB « Gaves de Pau et de Cauterets » depuis le 05 novembre 2007. Son contrat s'achève le 31 décembre 2011. Or, sa mission va se poursuivre durant au moins deux ans de plus (de même que les plans de financement de cette animation -100 % Etat/FEADER). Il apparaît donc cohérent de renouveler son poste jusqu'au 5 novembre 2013, étant donné que l'engagement des agents non titulaires ne peut être reconduit que dans la limite de 6 ans maximum.

De plus, au vu de la qualité de son travail, il est proposé d'augmenter sa rémunération mensuelle de 3% du traitement brut ; à compter du 1^{er} janvier 2012, il est proposé de la rémunérer sur la base de l'indice brut 562 de la fonction publique territoriale. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au BP 2012 aux comptes prévus à cet effet.

Les membres du comité syndical ont, à l'unanimité, valider le renouvellement de contrat à durée déterminée de l'animatrice Natura 2000 du 1^{er} janvier 2012 au 5 novembre 2013 ainsi que l'augmentation salariale de l'agent à compter du 1^{er} janvier 2012, sur la base de l'indice brut 562 de la fonction publique territoriale.

- **Présentation du règlement et du plan de formation inter collectivités élaboré par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées**

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale confirme l'obligation pour les collectivités territoriales d'établir un plan de formation au profit de leurs agents.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées, en partenariat avec le CNFPT, a élaboré un plan de formation pluriannuel (2012-2014) inter collectivités qui recense l'ensemble des besoins en formation, l'objectif étant de prendre en compte simultanément les attentes des agents et celles des collectivités.

Le plan de formation inter collectivités des Hautes-Pyrénées a été validé par le Comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion.

Les membres du comité syndical ont, à l'unanimité, approuvé le règlement et le plan de formation tels qu'ils ont été validés par le CTP du Centre de gestion.

2. Budget :

- **Préparation du budget primitif 2012 du SMDRA**

Melle Emmanuelle BEGUE présente le budget primitif 2012 du SMDRA à l'aide d'un powerpoint. Se référer au document remis en séance et ci-joint.

Ce budget sera à nouveau présenté et discuté lors du débat d'orientation budgétaire fixé au prochain comité syndical le 31 janvier 2012.

- **Préparation du budget primitif 2012 du SPANC**

Melle Emmanuelle BEGUE présente le budget primitif 2012 du SPANC à l'aide d'un powerpoint. Se référer au document remis en séance et ci-joint.

Ce budget sera à nouveau présenté et discuté lors du débat d'orientation budgétaire fixé au prochain comité syndical le 31 janvier 2012.

- **Amortissement : précisions sur les durées d'amortissement des immobilisations du SMDRA**

M. le Président rappelle au comité que le SMDRA a déjà délibéré sur la durée des amortissements en décembre 2009. Les durées d'amortissement adoptées étaient les suivantes :

- biens d'une valeur inférieure à 1 000€ : 1 an
- logiciels : 2 ans
- frais d'études : 5 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobiliers et autres matériels : 10 ans
- voitures : 5 ans
- autres agencements et aménagements de terrain : 15 ans

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

- réalisation de site Internet : 5 ans
- subventions d'investissement versées : 15 ans

Les membres du comité syndical ont, à l'unanimité, approuver les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées ci-dessus.

3. Affaires générales :

- **Information sur le Comité paritaire de réflexion sur la fusion entre le SMDRA et le Pays organisé le 15 novembre 2011**

M. le Président informe les membres du comité de l'avancée de la réflexion sur la fusion SMDRA/Pays. Tout d'abord, cette réunion s'est déroulée dans un très bon esprit avec une volonté commune de fédérer les compétences actuelles de chaque structure. Il n'apparaît pas opportun, pour le moment, d'ajouter de nouvelles compétences. Les questions liées à la gouvernance et la représentativité n'ont pas encore été évoquées. Une prochaine réunion devrait avoir lieu en février 2012. Dans cette attente, Mesdames BEGUE et RAVELEAU doivent se rapprocher des instances de l'Etat pour étudier toutes les possibilités de fusion. Le compte-rendu du comité paritaire est disponible ci-joint.

4. Contrat de rivière :

- **Demande d'aides pour l'animation du Contrat de rivière pour 2012 : « avenant 2011-2012 » et « préparation d'un second Contrat de rivière pour 2013-2017 »**

M. le Président rappelle au comité que le SMDRA porte l'animation du Contrat de rivière Gave de Pau depuis 2000 avec l'embauche d'une animatrice, Mme Laurence DUROT, qui a été chargée, depuis la signature du Contrat de Rivière en mai 2002, de l'animation et de la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre du Contrat de Rivière.

De plus en 2007, le SMDRA a décidé de poursuivre l'animation du Contrat de Rivière dans le cadre d'un avenant sur la période 2008 - 2010 qui a été signé officiellement par tous les partenaires du Contrat de Rivière le 7 janvier 2008.

Enfin, pour donner suite au Contrat de Rivière, il a été décidé de poursuivre la dynamique d'animation menée au niveau du bassin versant amont du Gave de Pau dans le cadre d'un nouvel avenant pour la période 2011-2012 signé le 13 octobre 2011.

En plus de la mission classique d'animation du Contrat (suivi de mise en œuvre des actions programmées, ...), l'année 2012 sera également consacrée à la préparation d'un second Contrat de Rivière pour la période 2013-2017.

Le budget prévisionnel de l'animation est estimé à 76 200 € pour 2012.

Le plan de financement prévisionnel pour cette mission d'animation est le suivant : 50 % Agence de l'Eau Adour-Garonne, 15 % Conseil Régional Midi-Pyrénées et 35 % d'autofinancement SMDRA.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident de valider le programme d'animation sur le bassin versant amont Gave de Pau pour l'année 2012 pour un coût prévisionnel de 76 200 euros TTC ; de valider le plan de financement proposé ci-dessus et de solliciter les partenaires financiers Agence de l'Eau Adour Garonne et Conseil Régional Midi-Pyrénées.

- **Désignation d'un représentant du SMDRA à la Commission Territoriale Adour**

M. le Président informe le Comité Syndical que depuis 2009, dans le cadre de la consultation des acteurs locaux sur le projet de SDAGE Adour-Garonne, le Président du SMDRA est membre de la Commission Territoriale Adour ainsi que Mme Maryse CARRERE en tant que « personne

invitée » : M. Jean-Pierre ARTIGANAVE en tant que Président du SMDRA et Mme Maryse CARRERE en tant que Présidente du SYMIHL.

Lors du Comité syndical du SMDRA du 14 mai 2009, le SMDRA a décidé de mettre en place une commission Environnement dont les membres volontaires sont : Mesdames ARTIGALAS et CARRERE, Messieurs FOURCADE, MENGELLE et PUJO.

Les invitations aux réunions de la Commission Territoriale Adour étant nominatives, pour des raisons de disponibilité, il est proposé de désigner un élu du SMDRA, membre de la Commission Environnement, pour représenter le Syndicat à la Commission Territoriale Adour. Pour information, cette commission se réunit une à deux fois par an pour faire le point notamment sur l'état d'avancement du Programme De Mesure (PDM), déclinaison opérationnelle du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident de désigner M. Jean-Pierre MENGELLE, membre de la Commission Environnement du SMDRA, comme élu représentant du SMDRA au sein de la Commission Territoriale Adour.

5. Natura 2000

- DOCOB « Gaves de Pau et de Cauterets » : présentation du bilan de l'animation MAET 2010-2011 et du Projet Agro-environnemental 2011 et proposition de lancement d'une nouvelle animation MAET pour 2012

M. le Président rappelle que le SMDRA porte, depuis 2007, la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration et de l'animation du DOCOB Gaves de Pau et de Cauterets. Dans le document d'objectifs, validé en 2010, une des fiche-action concerne l'élaboration et l'animation d'un projet MAET (mesures agro-environnementales territorialisées).

Le SMDRA a décidé, en septembre 2010 (délibération du 1^{er} septembre 2010), de porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet et a confié cette mission sur la période 2010 -2011 à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées (marché conclu fin septembre 2010).

Le projet vise à inciter les exploitants agricoles à s'engager dans des mesures environnementales visant à maintenir, voire améliorer les pratiques favorables aux habitats et espèces existants. Les engagements sont volontaires et font l'objet d'un contrat entre l'agriculteur et l'Etat d'une durée de 5 ans, avec une rémunération annuelle (aides financières de l'Etat et de l'Europe).

Ainsi, fin 2010 et début 2011, la Chambre d'Agriculture a élaboré un projet précisant les engagements à respecter et les indemnités prévues en contrepartie. Ce travail a été mené en concertation avec les exploitants afin de répondre au mieux à leurs besoins. Les 86 exploitants concernés par le projet ont été contactés par courrier puis de nombreuses réunions d'information ainsi que des permanences ont été organisées. La Chambre d'Agriculture a ensuite aidé les 21 exploitants intéressés à monter leur dossier de demande d'aide.

La mission d'animation du projet MAET doit se poursuivre en 2012. L'objectif est de répondre aux attentes d'exploitants hésitants en 2011 mais surtout à celles des agriculteurs intéressés par la mesure « Reconversion de terres arables en prairies » et qui, pour des raisons de calendrier, n'ont pu s'engager cette année.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la maîtrise d'ouvrage de ce nouveau projet MAET pour 2012, de lancer la consultation, de monter une commission de sélection pour choisir le prestataire et de valider la demande de financement pour les fonds Etat/FEADER.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à 11 500 € TTC (prestataire et suivi SMDRA). Le plan de financement prévisionnel est le suivant : 100 % Etat / FEADER.

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- de valider le principe de maîtrise d'ouvrage par le SMDRA de l'élaboration et de l'animation du projet MAET 2012 dans le cadre du DOCOB Gaves de Pau et de Cauterets ;
- de valider le budget prévisionnel de 11 500 € TTC et de valider le plan de financement suivant : 100 % Etat / FEADER ;
- de solliciter les financements nécessaires pour mener à bien ce projet ;
- de lancer un avis de publicité pour faire appel à un prestataire extérieur pour ce projet ;
- et de former une commission de sélection pour le choix du prestataire composée de Mme Maryse CARRERE et M. Jean-Pierre MENGELLE.

6. Voie Verte des Gaves

- Entretien de la Voie Verte des Gaves : proposition de reconduction du marché d'insertion et de professionnalisation pour l'année 2012

M. le Président expose au Comité que par délibération du 1^{er} décembre 2011, le comité syndical a autorisé M. le Président à signer la marchés à bons de commande pour le service d'insertion et de professionnalisation lié à l'entretien de la Voie Verte des Gaves. Les montants minimums et maximums étaient fixés à 14 008€ et 27 200€.

Ce marché à bons de commande a été passé avec le Syndicat Mixte du Haut Lavedan pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011, est renouvelable deux fois par reconduction expresse. Les prestations commandées en 2011 ont été correctement réalisées et il est proposé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à reconduire ce marché.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical (Maryse Carrère, Présidente du SYMIHL, n'ayant pas pris part au débat, ni au vote) décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2012 le marché de service d'insertion et de professionnalisation lié à l'entretien de la Voie Verte des Gaves.

- Travaux sous l'ouvrage OH2 : information sur la réponse du Conseil Général suite à la demande d'aide technique et financière

Melle BEGUE informe le comité qu'aucune réponse n'a été donnée à ce jour malgré les nombreuses relances. Elle recontactera le Conseil Général en début d'année prochaine.

- Bilan des actions et projets menés en 2011 et présentation des pistes d'actions pour 2012

Melle BEGUE présente un powerpoint sur ce thème et s'appuie sur le document remis en séance et ci-joint.

M.FOURCADE demande qu'une attention particulière soit apportée sur le nettoyage de l'amphithéâtre d'Argelès-Gazost pendant les week-ends estivaux. En effet, de nombreux détritux et verres cassés jonchent la piste cyclable pouvant causer, à terme, des chutes. Il propose notamment de se rapprocher des commerces voisins pour trouver une solution à ces incivilités.

- **Information sur la visite des élus du SIVU des Hauts de Tardoire, gestionnaire d'une voie verte, la mardi 13 décembre sur la voie verte des Gaves.**

Melle BEGUE informe les membres du comité de l'objectif de cette visite : s'informer sur notre Voie Verte des Gaves et, plus particulièrement, le label Tourisme Handicap. Messieurs Azavant, Garrot et Artiganave seront présents pour accueillir les élus limousins.

7. LEADER

- Demande de financement pour l'animation du programme Leader en 2012

M. le Président rappelle au Comité que le SMDRA est la structure porteuse du Groupe d'Action Local Vallées des Gaves pour toute la durée du programme Leader 2007-2013.

Le SMDRA doit solliciter le GAL des Vallées des Gaves pour une demande de crédits sur l'année 2012. Cette opération concerne des dépenses d'assistance technique (animation, gestion et évaluation) et de communication pour un coût prévisionnel de 106 686.56 € ; cette opération se déroule du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Pour le volet animation, il est rappelé que le GAL s'appuie sur le travail des animateurs locaux mis à disposition par les membres du SMDRA.

Le taux d'aide publique afférent à cette opération est de 100 %.

Le plan de financement en est le suivant :

- autofinancement : 45 % des dépenses
- crédits Leader : 55 % des dépenses

Soit sur la période 2012, un plan prévisionnel emploi/ressources tel que précisé ci-dessous:

Coût total estimé à 106 686.56 € :

- crédits Leader : 55 %, soit 58 677.61 € ;
- autofinancement : 45 %, soit 48 008.95 €.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident de solliciter auprès du GAL des Vallées des Gaves les crédits d'assistance technique à hauteur de 55 % du coût total prévisionnel pour l'assistance technique 2011, soit une aide de 58 677.61 €.

A titre d'information, Melle BEGUE s'est rapprochée des services du Conseil Régional Midi-Pyrénées pour connaître leurs possibilités de financement ; malheureusement, le GAL n'étant pas porté par un Pays, aucun financement régional des postes liés au programme Leader n'est possible.

8. DIVERS

Melle BEGUE informe les membres du Comité du suivi de l'affaire Le Calvé contre le SMDRA, débutée en 2009. Rappel des faits : un usager a assigné le SMDRA au Tribunal Administratif de Pau pour non acceptation de l'avis défavorable émis par le SPANC sur un bien appartenant à ledit M. Le Calvé sur la commune d'Estaing.

Après échanges de mémoires techniques par écrit, une audience a été fixée le mardi 10 janvier 2012 à 9h00 au Tribunal Administratif de Pau où Mme BEGUE demande la présence de

Mme Viviane ARTIGALAS, désignée par délibération en 2009 pour représenter le SMDRA dans cette affaire. Elle sera accompagnée d'un technicien du SPANC. Cette affaire ne donnant pas lieu à des dommages et intérêts, aucun avocat n'a été sollicité.

Melle BEGUE informe les membres présents que le prochain comité syndical aura lieu le mardi 31 janvier 2012 à 21h00 en mairie d'Argelès-Gazost. Ce comité sera précédé à 20h00 du Conseil d'Exploitation du SPANC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

La Directrice,
Emmanuelle Bégué

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuelle Bégué', is written over a faint, circular official stamp. The signature is fluid and cursive.